

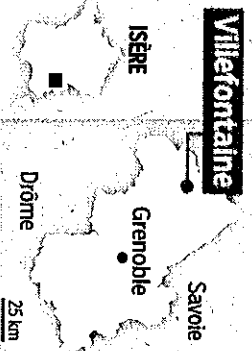
« Le directeur s'absentait souvent avec une élève »

PÉDOPHILIE. Et s'il y avait encore plus de victimes ? C'est la crainte des parents des quatre écoles où Romain F., écroué hier après avoir avoué des viols, a été en poste au cours de ces dernières années.

Villefontaine (Isère)
De notre envoyée spéciale

DU CARTABLE NOIR. Sanela sort le carnet de liaison de son fils Eldin, scolarisé en CM 1 au groupe scolaire Buisson-Rond de Villefontaine (Isère), une ville de 18 000 habitants. « Dans une lettre rédigée par la directrice, les parents sont invités à une réunion d'information » suite aux récents événements ». Il est précisé : « dans toute la mesure du possible, merci de venir sans vos enfants ».

Comme tous les parents d'élèves de cet établissement, Sanela, une serveuse de 32 ans, est tombée des nues en apprenant, mardi, la garde à vue de Romain F., l'ancien directeur d'école de son fils, écroué hier accusé d'avoir violé des enfants scolarisés en CP au Mas-de-la-Raz, un autre



établissement de la commune, où il avait été muté en septembre. Neuf plaintes ont été déposées, mais les parents des autres établissements de la ville où il a exercé ont demandé hier à ce que leurs enfants soient entendus. Leur crainte : qu'il ait fait d'autres victimes. En 2008, ce qu'on dérangeait avait déjà été condamné pour des images pédopornographiques retrouvées sur son ordinateur.

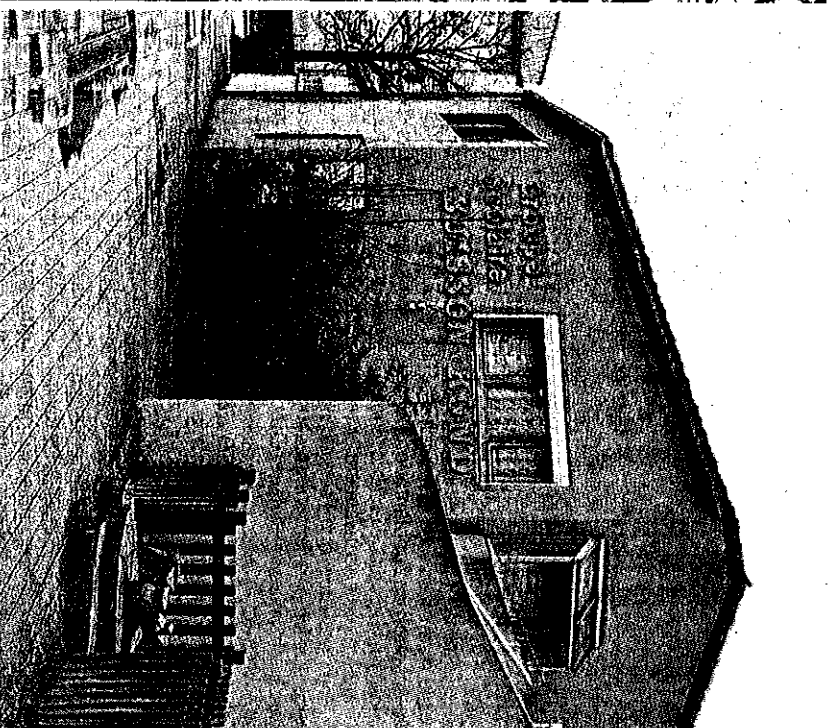
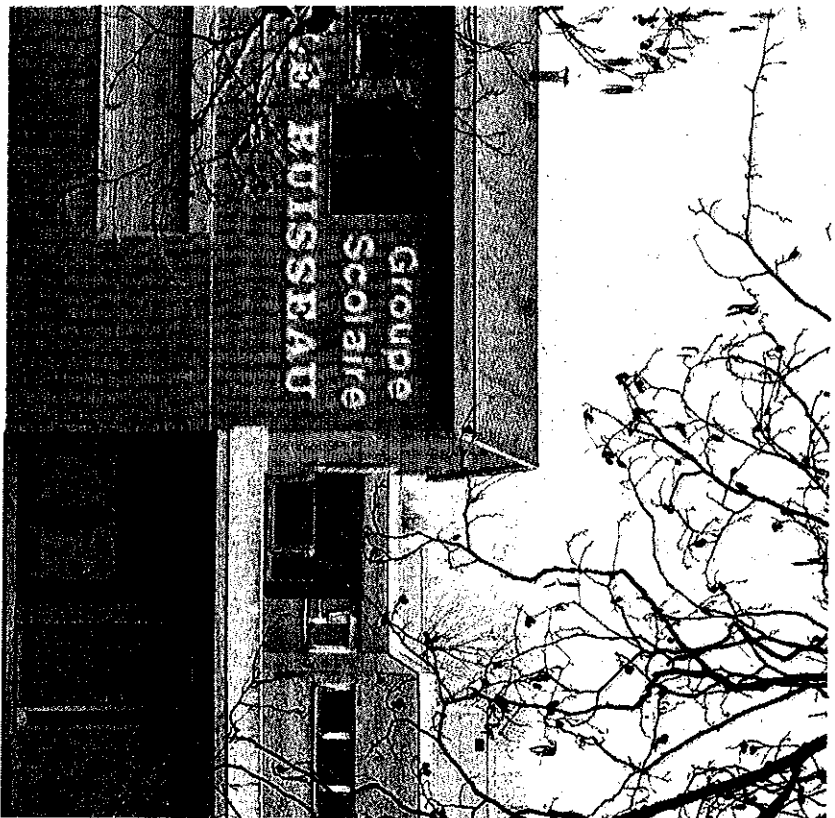
« Comment l'inspection académique a-t-elle pu laisser passer cela ? Lorsque j'ai su que c'était lui, j'en ai pleuré ! Il a dirigé notre établissement l'an dernier. Il faisait plutôt bien son boulot. Il avait instauré de nouvelles règles comme l'installation de barrières de sécurité pour protéger les enfants. Il était à l'écoute, plutôt timide. Quand je lui parlais, il ne me regardait jamais dans les yeux », décrit Sanela, qui s'étonne encore que son fils ait pu passer un an « à côté d'un pédophile ». Un mot que certaines familles ont du mal à prononcer. « Quand je pense à toutes les fois où je lui ai parlé, je n'ai rien

vu venir... Mon fils était en classe de CP avec lui. Je suis allée à la réunion d'information ce midi. On a pu poser des questions, mais qui peut vraiment savoir ce qui s'est passé ici aussi ? », s'émeut une autre maman, encore toute tremblante. Depuis son arrivée en Isère en septembre 2011, Romain F. a dirigé quatre écoles différentes, dont trois situées sur la seule commune de Villefontaine.

Après un passage express à Saint-Claix-de-la-Tour, il est arrivé à l'école le Ruisseau, en septembre 2012. « Il paraît qu'il ne demandait qu'à avoir des classes de CP. C'était sans doute pour être en contact avec les enfants

« Il paraît qu'il ne demandait qu'à avoir des classes de CP. Sans doute pour être en contact avec les enfants les plus vulnérables »

Rémy, un père de famille



Villefontaine (Isère), hier. L'enseignant et directeur de l'école du Mas-de-la-Raz, mis en examen hier pour « viols aggravés, agressions sexuelles sur mineurs de 15 ans et acquisition et détention d'images pédopornographiques », avait aussi exercé au sein des groupes scolaires le Ruisseau et Buisson-Rond dans la même ville. (L'P/Nicolas Fogry)

Il a été écroué

Interpellé lundi à son domicile, le directeur de l'école du Mas-de-la-Raz à Villefontaine (Isère) a été mis en examen hier pour « viols aggravés, agressions sexuelles sur mineurs de 15 ans et acquisition et détention d'images pédopornographiques ». Il a été placé sous mandat de dépôt en fin d'après-midi. Âgé de 45 ans, déjà condamné en 2008 à six mois de prison avec sursis pour recel de photos pédopornographiques, il encourt vingt ans de réclusion criminelle. Neuf plaintes de parents de deux garçons et de sept fillettes, âgés de 6 à 7 ans et scolarisés dans la classe de l'enseignant, ont été enregistrées. Ce père de famille, candidat aux municipales de 2014 dans la commune voisine, était en poste au Mas-de-la-Raz depuis septembre. Il avait exercé dans deux autres établissements de Villefontaine. Hier, la mairie a décidé de se porter partie civile « à l'encontre de l'auteur des faits et de l'éducation nationale, si c'est juridiquement possible », a-t-elle annoncé hier, estimant « qu'une faute appaigrée a été commise dans le processus de nomination ».

Plus jamais ça, oui mais comment...

QU'UN DIRECTEUR D'ÉCOLE « ait pu continuer à enseigner » alors qu'il avait été condamné, en 2008, pour recel de photos pédopornographiques, n'est « pas acceptable », a assené le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, hier à la sortie du Conseil des ministres. « Il ne faut plus que cela se reproduise », assurait plus tôt la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem. A Villefontaine (Isère) comme dans toute l'académie de Grenoble, personne ne connaissait les antécédents de ce directeur d'école et tous, élus, parents et profs, condamnent les dysfonctionnements des administrations, qu'il s'agisse de la justice, qui n'a pas transmis ces informations, comme elle en avait l'obligation. Ou qu'il s'agisse de

l'Éducation, pointée du doigt pour n'avoir rien vérifié. « Plus jamais ça », clame chacun mais comment ?

« S'il faut des contrôles plus systématiques, ils seront faits », assure prudemment Najat Vallaud-Belkacem, loin des exigences du terrain. « Il faut trouver un système d'alerte quand une personne a été condamnée en cours de carrière, avance encore Paul Raoult, le président des parents d'élèves de la FCFP. Et aussi une meilleure formation des enseignants afin de mieux repérer les troubles des comportements des enfants. »

« Dès la première condamnation, l'enseignant ne doit plus être au contact des enfants »

Jean-Rémi Girard, secrétaire national du syndicat d'enseignants Snaic

Peut-être que « s'il existait une vraie médecine du travail à l'Éducation nationale, on pourrait aussi déceler les problèmes et les défaillances des fonctionnaires », tacle Alexandre Froelicher, responsable départemental du syndicat d'enseignants Snaic-FNE en Isère, auquel avait adhéré Romain F., le directeur d'école écroué hier et qui avait croisé lors de « quelques réunions » Jean-Rémi Girard, le patron national du Snaic, estime que dès la première condamnation « l'enseignant ne doit plus être au contact des enfants, que la fonction publique soit capable de le mettre ailleurs. Mais cette procé-

dure existe trop peu », regrette-t-il. « Le juge pénal peut prononcer une peine complémentaire d'interdiction d'exercer, d'être en relation avec des mineurs, précise Valérie Piau*, avocate spécialisée en droit de l'éducation. Mais cette peine n'est pas obligatoire. »

C'est pourtant ce que souhaiterait Valéry Marty, présidente de l'association de parents d'élèves PEIP : « Dès qu'un enseignant et plus largement toute personne qui travaille auprès d'enfants, animateurs, adjoints d'enseignement, cantiniers... est condamnée pour de tels faits, comme le recel de photos pédopornographiques, il faut les écarter professionnellement. C'est peut-être dur et difficile d'un point de vue légal, mais c'est la seule solution. Parce que j'ai

déjà vu des cas où il suffisait à un enseignant qui avait été mis en cause de changer d'académie pour devenir tout neuf, sans passé. » Dans les cas graves, comme celui de Romain F., « quand l'Éducation nationale a connaissance de ce type d'affaire, elle suspend toujours les enseignants et les révoque ensuite, souligne le ministre, chiffres à l'appui : en 2014, cinq professeurs des écoles ont eu une sanction disciplinaire liée soit à la détention d'images pédopornographiques, soit à des agressions sexuelles et dans tous les cas ils ont été révoqués ».

VÉRONIQUE MARIBON-FERRIER

* « Guide Piau, Les droits des élèves et des parents d'élèves », Ed. l'Érudition/l'Intégrale, 22,90 €.